

Ajaccio, le 28 août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Xylella fastidiosa : point de situation au 28 août 2015

A l'issue de la réunion hebdomadaire de ce jour en Préfecture, un nouveau bilan de la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* a été établi.

Les investigations menées au quotidien (prélèvements et enquêtes épidémiologiques) ont permis d'identifier 15 nouveaux foyers, portant le nombre total de foyers à 56, tous situés en Corse-du-Sud.

A ce jour, plus de 600 prélèvements ont été effectués en Corse dans le cadre du plan de lutte.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a été informé le 27 août après-midi par le laboratoire national de référence de la détection de la bactérie *Xylella fastidiosa* sous espèce multiplex sur des faux genêts d'Espagne (*Spartium junceum*).

Ces analyses ont été faites dans le cadre du plan de prélèvement renforcé autour d'un foyer de polygale à feuille de myrte à Alata, au nord d'Ajaccio.

Au total, 29 prélèvements ont été faits sur 17 espèces végétales différentes dans cette zone infectée. Les seuls résultats positifs sont sur 2 plants de polygales à feuille de myrte et 4 faux genêts d'Espagne. Ces polygales et genêts infectés proviennent du même pépiniériste ; ils ont été achetés et plantés en 2007.

Tous les autres résultats sont négatifs, notamment sur laurier rose, olivier et prunus.

La source de contamination n'est pas encore connue. L'enquête épidémiologique se poursuit.

Dans tous les autres foyers, les seuls résultats positifs concernent des polygales à feuille de myrte. Tous les autres prélèvements ont donné des résultats négatifs.

Aussi, l'hypothèse d'une contamination vectorielle, c'est-à-dire d'une transmission locale de la bactérie par des insectes d'une plante vers une autre, semble très peu probable.

Lors des discussions à Bruxelles de ce jour sur *Xylella fastidiosa*, la France demandera une adaptation de la réglementation européenne aux caractéristiques et spécificités épidémiologiques rencontrées en Corse.

Au niveau local, un comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale se tiendra sous la présidence de Christophe MIRMAND, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud à Ajaccio le 9 septembre prochain. Les services de l'Etat sont également en étroite liaison avec les professionnels (paysagistes et pépiniéristes notamment) pour analyser les conséquences économiques des mesures prises et travailler aux conditions de leur future indemnisation.